

Cher lecteur,

Nous vous informons par ce courrier trimestriel au sujet de nos articles et connaissances postés récemment sur [notre site web](#). Ainsi vous serez au courant des dernières évolutions dans le monde de l'assurance et de notre entreprise.

Nous vous souhaitons une plaisante lecture !

Découvrez notre assurance responsabilité unique pour les experts amiante certifiés

Avec l'objectif d'une Flandre sans amiante d'ici 2040, un certificat amiante sera obligatoire pour la vente d'habitations et de bâtiments construits avant 2001 à partir du 23 novembre de cette année. Un tel certificat ne peut être délivré que sur la base d'un inventaire amiante établi par un expert amiante certifié. Avec la nouvelle réglementation qui se profile à l'horizon, de nombreux experts amiante sont en train de se faire certifier. L'une des exigences pour obtenir le certificat est de souscrire une assurance responsabilité professionnelle.

Chez Van Dessel, notre grande expérience et nos liens étroits avec le secteur de la construction nous permettent de réagir rapidement aux nouvelles législations. Par conséquent, nous sommes l'un des rares acteurs du marché belge de l'assurance à pouvoir d'ores et déjà proposer une solution d'assurance appropriée pour les experts amiante et inventaire certifiés.

Nous avons mis au point une assurance unique qui couvre tous vos risques de responsabilité (responsabilité professionnelle, RC Exploitation, RC Après Livraison et Biens confiés). Avec notre assurance, vous remplissez parfaitement les conditions requises pour demander et conserver votre certificat.

Vous voulez en savoir plus ou demander une offre ? Cliquez rapidement sur le lien vers notre site web.

[PLUS D'INFORMATIONS SUR CETTE ASSURANCE](#)

Que signifie la nouvelle règle des 80 % pour l'EIP et votre pension complémentaire ?

Si vous êtes entrepreneur indépendant et que vous épargnez pour une pension complémentaire par le biais d'un EIP, vous devez savoir que la nouvelle méthode de calcul de la règle des 80 % peut avoir un impact sur le capital que vous constituez. Comment vérifier et, si nécessaire, adapter votre plan d'épargne ?

[DÉCOUVREZ-LE ICI](#)

Van Dessel aide à trouver des solutions pour l'assurabilité des nouvelles formes de construction

De nouvelles formes de construction, telles que la construction circulaire et modulaire, devraient rendre le secteur de la construction plus durable. Toutefois, elles entraînent également de nombreux changements dans les rôles et les responsabilités des partenaires de la construction. Le secteur de l'assurance n'a pas de réponse toute faite à ces nouvelles responsabilités et doit créer de nouvelles solutions. Van Dessel est aux commandes.

[LISEZ PLUS](#)

Turbo's Hoet Group et Van Dessel créent un nouveau courtier en assurances avec TH Insurance

Depuis le début de cette année, Van Dessel participe à TH Insurance, un tout nouveau courtier en assurances créé sous l'égide de Turbo's Hoet (TH) Group. TH Insurance est responsable de la gestion des propres assurances du groupe, mais s'intéresse également à d'autres entreprises du secteur des transports et au-delà.

[LISEZ L'ARTICLE](#)

Fusion définitive d'Affirmo et Swaegers avec Van Dessel

Affirmo NV et Swaegers Verzekeringen NV font partie du groupe Van Dessel depuis plusieurs années. Depuis le début de la collaboration, ces bureaux opèrent sous le nom de « Affirmo - Van Dessel » et « Swaegers - Van Dessel » et utilisent un logo combiné dans leurs communications. Le 1er janvier 2023, la fusion juridique d'Affirmo et Swaegers avec Van Dessel sera finalisée. Les deux bureaux seront alors entièrement intégrés au groupe Van Dessel.

[LISEZ PLUS](#)